

(Pochette)

GRUPE	3	11	FONGICIDES
-------	----------	-----------	------------

Fongicide Gauntlet^{MD}

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans les lentilles, les pois de grande culture, et le canola.

PRINCIPES ACTIFS :
Prothioconazole.....150 g/L
Azoxystrobine.....150 g/L

Ce produit contient du benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,0089% à titre d'agent de conservation



ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION 35045 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 2 Litres à VRAC

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou consultez le site www.nufarm.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Suivre les exigences en matière d'équipement de protection individuelle pour les scénarios appropriés de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous :

Équipement d'application	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur/Chargeur/ Nettoyage et Réparation	Applicateur
Aérienne	Chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).	Chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ¹ , des chaussettes et des chaussures.
Pulvérisateur à rampe		

¹ Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Aucun symptôme d'empoisonnement spécifique n'est connu pour ce produit. En cas d'ingestion, des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales peuvent survenir.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Les résidus de l'azoxystrobine sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de l'azoxystrobine au cours de la saison précédente.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE :

- Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Bien agiter avant utilisation, et si entreposé pendant plus d'un an.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Gauntlet^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

(Livret)

GROUPE	3	11	FONGICIDES
--------	---	----	------------

Fongicide Gauntlet^{MD}

SUSPENSION CONCENTRÉE

COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans les lentilles, les pois de grande culture, et le canola.

PRINCIPES ACTIFS :
Prothioconazole.....150 g/L
Azoxystrobine.....150 g/L

Ce produit contient du benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,0089% à titre d'agent de conservation



ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION 35045 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 2 Litres à VRAC

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote est autorisé à charger des produits chimiques prémélangés avec un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou consultez le site www.nufarm.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Suivre les exigences en matière d'équipement de protection individuelle pour les scénarios appropriés de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous :

Équipement d'application	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur/Chargeur/ Nettoyage et Réparation	Applicateur
Aérienne	Chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).	Chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ¹ , des chaussettes et des chaussures.
Pulvérisateur à rampe		

¹ Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Aucun symptôme d'empoisonnement spécifique n'est connu pour ce produit. En cas d'ingestion, des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales peuvent survenir.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Les résidus de l'azoxystrobine sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de l'azoxystrobine au cours de la saison précédente.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE :

- Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Bien agiter avant utilisation, et si entreposé pendant plus d'un an.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-424-9300.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le **Fongicide Gauntlet^{MD}** est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies indiquées sur l'étiquette dans les lentilles, les pois de grande culture, et le canola.

NOTE : Le **Fongicide Gauntlet** est extrêmement phytotoxique pour certaines variétés de

pommes. Éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation. Faire preuve d'une extrême prudence afin de ne pas endommager les pommiers (et les pommes). NE PAS pulvériser de **Fongicide Gauntlet** lorsque le brouillard peut atteindre des pommiers.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare pour un aéronef à pilotage conventionnel.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				Habitat terrestre:
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Canola, lentilles, les pois de grande culture		1	1	1	1	0
Aérienne	Canola	Voilure fixe	4	1	1	1	0
		Voilure tournante	1	1	1	1	0
	Lentilles	Voilure fixe	10	1	1	1	0
		Voilure tournante	5	1	1	1	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Mélange en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Instructions de mélange :

Le **Fongicide Gauntlet** doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter le **Fongicide Gauntlet** dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

Fongicide Gauntlet appliqué seul :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de **Fongicide Gauntlet** dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

Directives de pulvérisation :

Application par voie terrestre :

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer le **Fongicide Gauntlet** dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'indication contraire.
3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales ou territoriales qui sont supérieures aux zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

Application par voie aérienne :

1. Appliquer le **Fongicide Gauntlet** dans au moins 50 L d'eau /ha.
2. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
3. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent également être respectées.

Lentilles			
CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Lentilles	Pour la suppression de: Ascochyte (<i>Ascochyta lentis</i>) Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Brûlure ascochyte (<i>Mycosphaerella pinodes</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Pour la répression de : Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer le Fongicide Gauntlet à raison de 833 mL/ha (125 g de prothioconazole/ha, 125 g d'azoxystrobine/ha) Après la première application, une application supplémentaire peut être effectuée 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.	Appliquer le Fongicide Gauntlet au début de floraison ou aux premiers signes de la maladie. Un maximum de 1,7 L/ha de Fongicide Gauntlet peut être appliqué par culture, par année. Maximum de deux applications par année.
Note : Les épandages doivent être effectués à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.			

Pois de grande culture			
CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Pois de grande culture	Pour la suppression de: Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Pour la répression de : Ascochyte (<i>Ascochyta pisi</i>)	Appliquer le Fongicide Gauntlet à raison de 833 mL/ha (125 g de prothioconazole/ha, 125 g d'azoxystrobine/ha) Après la première application, une application supplémentaire peut être effectuée 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les	Appliquer le Fongicide Gauntlet aux premiers signes de la maladie. Un maximum de 1,7 L/ha de Fongicide Gauntlet peut être appliqué par culture, par année. Maximum de deux applications par année.

	Brûlure ascochytiq (<i>Mycosphaerella pinodes</i>) Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.	
Note : Les épandages doivent être effectués à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.			

Canola			
CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Canola	Pour la suppression de : Pourriture sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) (Répression) Tache noire (<i>Alternaria brassicae</i> , <i>Alternaria raphani</i>)	Appliquer le Fongicide Gauntlet à raison de 1000 mL/ha (150 g de prothioconazole/ha, 150 g d'azoxystrobine/ha) Appliquer le Fongicide Gauntlet à raison de 1000 mL/ha (150 g de prothioconazole/ha, 150 g d'azoxystrobine/ha)	Effectuer une application de Fongicide Gauntlet lorsque la culture est au stade de 10 à 50 % de floraison. Utiliser le taux le plus élevé s'il y a des antécédents d'infection à Sclérotine, pour les cultures denses ou lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie. Une couverture uniforme des plantes est essentielle. (Suppression) Effectuer une application de Fongicide Gauntlet lorsque la culture est au stade des gousses (quand 90 % des pétales sont tombées).
Note : L'épandage peut être effectué à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.			

Restrictions en matière de rotations :

Rotation des cultures	Temps depuis la dernière application et le semis
Toutes les cultures énumérées sur cette étiquette	Immédiatement
Toutes les cultures céréalières qui ne figurent pas sur cette étiquette	45 jours
Toutes les autres cultures destinées à la consommation humaine ou animale	30 jours

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, **Fongicide Gauntlet** contient un fongicide du groupe 3 et un fongicide du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **Fongicide Gauntlet** et à d'autres fongicides des groupes 3 ou 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les même champ. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide Gauntlet** ou les fongicides des même groupes 3 ou 11 avec des fongicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les agents pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nufarm Agriculture Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Fongicide Gauntlet** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter le taux d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

Délais d'attente avant la récolte

Culture	DAAR (jours)
Lentilles, les pois de grande culture	15
Canola	36

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Gauntlet^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.